



Le Mot du Jeudi

Vendredi 8 octobre 2021

LE MOT PRÉCAIRE DU JEU... heu... VENDREDI

Soutien à tous.les les précaires de l'Éducation Nationale

Organisons-nous, formons-nous.

Stage Sud Éducation des 15-16 novembre 2021 (PLUS QUE 7 JOURS POUR VOUS INSCRIRE)



Dans le contexte de la situation sanitaire, la dégradation de nos conditions de travail s'est accélérée : protocole sanitaire, télétravail, double tâche distanciel-présentiel, mails, urgence permanente et "dernières minutes" récurrentes...

Pour agir et lutter contre la dégradation de nos conditions de travail et faire valoir nos droits, il existe des moyens concrets.

Ce stage sera l'occasion de comprendre l'origine et les mécanismes de la dégradation des conditions de travail, de découvrir et de s'emparer des outils pour défendre et améliorer individuellement et collectivement nos conditions de travail.

Ce stage est ouvert à tous les personnels, syndiqué-es ou non, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La participation à un stage de formation syndicale sur temps de travail est un droit qu'il faut faire vivre.

Vous pouvez dès à présent nous contacter à : contact@sudeducation49.org pour vous inscrire. En retour, nous vous enverrons un modèle de lettre pour que vous puissiez prévenir votre hiérarchie avant le 15 octobre.

Pas d'école inclusive sans AESH !

Tous.les en grève le 19 octobre pour soutenir les AESH !



À la rentrée 2021, l'école accueille 400 000 élèves en situation de handicap. Blanquer se félicite de ces chiffres, néanmoins sur le terrain, la réalité est tout autre !

Des conditions de travail indignes

Avec la création des PIAL (regroupement des écoles et du collège/lycée d'un secteur géographique) le gouvernement cherche à masquer le manque d'AESH pour accompagner les enfants en situation de handicap toujours plus nombreux depuis la loi « égalité des chances » de 2005.

À cause des PIAL, les collègues voient leurs conditions de travail se détériorer fortement. En effet, il n'est pas rare pour eux.elles de devoir intervenir sur plusieurs établissements la même journée. Le PIAL dégrade les conditions de travail des AESH en flexibilisant l'accompagnement. Il a aussi

des effets catastrophiques sur la scolarité des élèves en situations de handicap qui perdent des heures et dont l'accompagnement est atomisé.

Un foutage de gueule salarial

En août dernier, le ministère annonce une revalorisation de la rémunération des AESH. Cependant, cette hausse de salaire est si basse que le premier échelon de la grille salariale repasse sous la barre du SMIC suite aux annonces gouvernementales du 1^{er} octobre. En effet, la hausse de 2,2 % du SMIC en raison de l'inflation rend cette augmentation inapplicable car le salaire à l'embauche des AESH (pendant le premier CDD de 3 ans) est inférieur au salaire minimum de 1589,56€.

Les conditions d'emploi des AESH sont inacceptables. L'accompagnement des élèves en situation de handicap est un enjeu majeur de l'école, il faut garantir aux personnels AESH un vrai statut intégré à la Fonction publique pour en finir avec les bas salaires.

SUD ÉDUCATION RÉCLAME :

- **L'arrêt de la mutualisation des moyens et du PIAL**
- **un vrai statut de la Fonction Publique avec un temps plein à 24h**
- **une réelle augmentation des salaires**
- **des moyens pour une véritable formation initiale et continue**

TOUS.TES EN GRÈVE LE 19 OCTOBRE POUR SOUTENIR LES AESH

Les cordons de la bourse

Ami.es contractuel.les faites attention à vos contrats !



En cette rentrée 2021, SUD Éducation 49 a été contacté par une collègue contractuelle, Christine (le nom est changé) qui rencontrait des difficultés importantes lors du renouvellement de son contrat.

Alors qu'elle avait effectué un remplacement d'un an dans un collège, dans lequel elle était présente depuis plusieurs années, elle a eu la désagréable surprise de voir qu'elle n'avait pas été payée au mois d'août. Cet « oubli » a été causé par l'alignement des planètes de la précarité.

Le décret lié à l'indemnité de fin de contrat.

Tout d'abord, bien que contractuelle depuis plusieurs années, notre collègue a été victime du décret du 20 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat. En effet depuis le 1^{er} janvier 2021, les contractuel.les de l'éducation nationale ne touchent plus d'indemnités de congés payés mais une indemnité de fin de contrat. Or premier problème, cette nouvelle indemnité n'est valable que pour les contrats signés après le

1^{er} janvier, ce qui n'est pas le cas de Christine et ce qui explique qu'elle n'a touché aucun revenu en août.

Pôle emploi et l'attestation inconnue

Dans un second temps, Christine a subi ce que de nombreux.ses contractuel.les rencontrent dans leurs carrières. Alors que son contrat s'est terminé en juillet (et bien qu'elle aie reçue l'assurance d'être réembauchée en septembre), son établissement a tardé à délivrer l'attestation de fin de contrat qui permet l'ouverture de droits auprès de pôle emploi. Ce retard a eu des effets dramatiques car en plus de passer un mois sans salaire, pôle emploi lui a refusé le versement d'indemnités auxquelles elle avait pourtant droit.

Le mépris administratif

Pour terminer, Christine est victime de la lourdeur de l'institution et de son mépris. Alors qu'elle travaille dans le même établissement depuis plusieurs années, que la.le collègue qu'elle remplace est dans un processus de maladie et de soin de longue durée, le rectorat continue de lui faire des contrats et des avenants de quelques mois. Il maintient ainsi Christine dans une situation de précarité indigne en refusant de lui proposer des contrats longue durée qui permettraient à notre collègue de voir le futur avec plus de sérénité.

Heureusement, Christine a réussi à faire valoir cette situation et elle a pu signer un avenant (encore!) qui couvre le mois d'août, mais le mal est fait et sa rentrée a été synonyme de stress.

Cher.es collègues contractuel.les, il temps de faire entendre vos voix. Refusons la précarité institutionnelle mise en place par le ministère. N'hésitez à vous rapprocher de SUD Éducation pour réclamer la titularisation des contractuel.les et la mise en place d'une véritable brigade de remplaçant.es considéré.es à la hauteur de leur importance.

Pas de chef.fes dans nos écoles!

Ne laissons pas entrer le loup manager à l'école : TOUS.TES CONTRE LA LOI RILHAC



Alors qu'il y aurait tant à faire pour améliorer le service public d'éducation, pour mieux prendre en compte les inégalités scolaires creusées par la crise sanitaire et pour garantir vraiment la réussite de tou·te·s les élèves, le gouvernement choisit donc de remettre sur la table une loi visant à imposer des chef.fes dans les écoles, en faisant des directeurs et directrices des délégués de l'autorité académique, investi·e·s d'une autorité fonctionnelle et participant à l'encadrement du système éducatif. Dans la droite ligne de l'annonce faite par Emmanuel Macron de la création prochaine, à Marseille, d'écoles « laboratoires » dans lesquelles les directeurs et directrices

pourraient directement recruter des enseignant·e·s, il s'agit, pour l'exécutif, de renforcer la hiérarchie et de saboter le fonctionnement horizontal qui a jusque-là prévalu dans les écoles.

Pourtant, une enquête ministérielle menée à l'automne 2019 avait montré qu'ils et elles ne voulaient pas d'un statut à part mais demandaient avant tout à bénéficier de temps et de moyens supplémentaires pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Si cette proposition de loi était adoptée, on peut imaginer la pression supplémentaire que subiraient les directrices et directeurs : non seulement il faudrait continuer à alimenter la communication du ministère avec des indicateurs et des statistiques, mais il faudrait en plus bien « manager » son équipe, s'assurer que tou·te·s les professeur·e·s des écoles rentrent bien dans les clous voire participer à leur évaluation.

Contre la loi Rilhac sur la direction d'école, pour un plan d'urgence pour le service public d'Education, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser.

AGENDA SUD ÉDUCATION 49 :

- **11 OCTOBRE** : AG SUD Éducation à 20h à la Bourse du Travail
- **19 OCTOBRE** : Grève AESH
- **15-16 NOVEMBRE** : Stage conditions de travail (PENSEZ A VOUS INSCRIRE AVANT LE 15 OCTOBRE)

Pour nous contacter
par mail contact@sudeducation49.org
par téléph one 02-41-43-19-07 (le jeudi)
Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>



Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître Je(u)di, co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur